

Les expériences de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019

par Marta Burczycka

Date de diffusion : le 15 septembre 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les expériences de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019

par Marta Burczycka, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

Toutes les formes de discrimination peuvent créer un environnement où les gens se sentiraient non respectés, exclus et possiblement en danger. Dans les établissements d'enseignement postsecondaire, la discrimination crée des obstacles à la pleine participation, ce qui peut nuire à la réussite des étudiants (Asquith et autres, 2019; Levchak, 2013).

La question de la discrimination fondée sur le genre est omniprésente dans les établissements d'enseignement postsecondaire depuis au moins la deuxième moitié du 20^e siècle. Les observateurs soulignent que les personnes qui s'identifient comme des femmes continuent de subir de la discrimination dans les domaines d'études où elles sont sous-représentées (Barthelemy et autres, 2016; Reilly et autres, 2015; Stratton et autres, 2005). Plus récemment, les discussions sur les droits des personnes transgenres et de celles dont l'identité de genre s'inscrit au-delà de la dichotomie traditionnelle entre « femme » et « homme » ont pris de l'importance, alors que les membres de ces groupes et leurs défenseurs attirent l'attention sur les obstacles auxquels ces groupes se heurtent dans le milieu universitaire et au-delà (Dugan et autres, 2012; Griner et autres, 2017). Parallèlement, les personnes s'identifiant comme lesbiennes, gaies, bisexuelles et allosexuelles ont attiré l'attention sur les inégalités auxquelles elles font face au sein du système d'enseignement postsecondaire et ailleurs (Friedman et Leaper, 2010; Woodford et Kulick, 2014).

Pour ces raisons, la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans le contexte des études postsecondaires constitue un sujet important pour les travaux de recherche et de politique. La présente étude vise à décrire la prévalence, les caractéristiques et les attitudes liées à ces formes de discrimination chez les 2,5 millions d'étudiants de niveau postsecondaire au Canada (voir l'encadré 1)¹. Au moyen de l'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire (ESIPEP), enquête créée et menée par Statistique Canada, l'organisme a recueilli des données auprès des étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens en 2019. Cette enquête a été financée par Femmes et Égalité des genres Canada dans le cadre de sa stratégie *Il est temps : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*.

Le présent *Bulletin Juristat — En bref* expose les constatations sur la prévalence, les caractéristiques et les répercussions de la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle réels ou perçus vécus par les étudiants de 18 à 24 ans des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes (17 à 24 ans dans le cas des étudiants vivant au Québec²). Le contexte dans lequel les comportements discriminatoires se sont produits — l'endroit où le comportement s'est produit, l'auteur et les témoins du comportement — donne une idée de l'égalité réelle et perçue sur le campus. Cette analyse donne une indication de la culture qui prévaut dans les établissements d'enseignement postsecondaire en ce qui concerne les questions relatives à la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. Dans un rapport distinct, Statistique Canada a publié une analyse des comportements sexualisés non désirés et des agressions sexuelles vécus au sein de la population étudiante postsecondaire dans les provinces canadiennes (voir Burczycka, 2020).

Encadré 1 Termes clés

L'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire de 2019 permet de mesurer les comportements qui se sont produits dans un contexte d'études postsecondaires. Les universités, les collèges, les cégeps et les autres établissements d'enseignement postsecondaire font partie du champ de l'enquête³.

L'enquête a permis de recueillir des données sur les comportements discriminatoires suivants fondés sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle :

- les commentaires selon lesquels un homme ne se comporte pas comme un homme devrait se comporter
- les commentaires selon lesquels une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter
- les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur genre
- les commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine ou il faudrait les empêcher de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre
- les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur orientation sexuelle ou de leur orientation sexuelle présumée
- les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues parce qu'elles sont (ou sont présumées être) transgenres

Encadré 1 — fin

Termes clés

Par contexte d'études postsecondaires, on entend :

- le campus
- les déplacements à destination et en provenance de l'établissement d'enseignement
- les événements hors campus organisés ou reconnus par l'établissement d'enseignement postsecondaire, y compris les événements sportifs officiels
- les activités ou rencontres sociales officieuses organisées par les étudiants et le personnel enseignant, que ce soit sur le campus ou hors campus
- un emploi à l'établissement d'enseignement
- un programme coop ou un stage pratique en milieu de travail organisé par l'établissement d'enseignement
- les comportements qui se sont produits en ligne et où certaines ou l'ensemble des personnes responsables étaient des étudiants, du personnel enseignant ou d'autres personnes rattachées à l'établissement d'enseignement.

Le terme « campus » renvoie à l'immeuble ou aux immeubles ainsi qu'aux espaces extérieurs adjacents où ont lieu les cours, les activités ou les études, y compris (par exemple) les résidences, les cafétérias, les bibliothèques et les salles de lecture.

Près de la moitié des étudiants sont témoins ou victimes de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Près de la moitié (47 %) ⁴ des étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire au Canada ont été témoins ou victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle (réels ou perçus). Il était plus courant pour les femmes (52 %) que pour les hommes (42 %) d'avoir été témoins ou d'avoir fait l'objet de discrimination, et les femmes étaient plus susceptibles d'avoir été témoins ou d'avoir fait l'objet de chacun des types particuliers de comportements compris dans cette catégorie (tableau 1) ⁵.

Il convient de souligner que la prévalence plus élevée de la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle observée chez les étudiantes reflète les résultats d'autres études. Les femmes sont plus souvent confrontées à de nombreux types de comportements nuisibles fondés sur le genre, y compris les comportements sexualisés non désirés et les agressions sexuelles dans le milieu postsecondaire (Burczycka, 2020) et dans la société canadienne en général (Cotter et Savage, 2019).

En ce qui concerne la discrimination dans le contexte des études postsecondaires, il y avait un écart particulièrement important entre les femmes et les hommes qui ont été témoins ou qui ont fait l'objet de commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine ou qu'il faudrait les empêcher de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre. Au sein de la population étudiante, ce type de discrimination a été observé ou subi par 28 % des femmes, comparativement à 15 % des hommes. Par ailleurs, un plus grand nombre de femmes que d'hommes ont été témoins ou ont fait l'objet de commentaires selon lesquels une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter (36 % par rapport à 25 %).

Les femmes étaient également plus susceptibles que les hommes d'avoir été témoins de comportements discriminatoires dans le milieu postsecondaire, sans en avoir fait l'objet personnellement. Par exemple, 25 % des étudiantes ont indiqué avoir été témoins (sans en avoir fait l'objet) de suggestions selon lesquelles un homme ne se comporte pas comme un homme devrait se comporter, ou une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter, comparativement à 22 % des hommes. La même tendance a été observée pour chacun des autres types de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, lors de la comparaison des proportions de femmes et d'hommes qui en ont été témoins. Il convient de souligner qu'on ne sait pas si ces comportements étaient plus susceptibles d'avoir eu lieu en présence de femmes, par exemple, ou si les femmes étaient plus susceptibles de percevoir certains comportements comme étant discriminatoires.

Au total, 1 femme sur 5 et 1 homme sur 8 font l'objet de discrimination dans le milieu postsecondaire

De nombreux étudiants ont indiqué avoir fait l'objet personnellement de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle réels ou perçus dans le contexte de leurs études postsecondaires. Les femmes étaient plus susceptibles d'avoir subi chacun des comportements discriminatoires, sauf pour ce qui est d'avoir été insultées, maltraitées,

ignorées ou exclues parce qu'elles étaient ou étaient présumées être transgenres (1 % des femmes et des hommes, respectivement).

Dans l'ensemble, 1 étudiante sur 5 (20 %) a déclaré avoir été victime de discrimination au cours des 12 mois précédents, ce qui représente plus de 200 000 personnes (tableau 2)⁶. Parmi les hommes, cette proportion était de près de 1 personne sur 8 (13 %), soit environ 118 000 étudiants⁷.

En ce qui concerne les divers types de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, 16 % des femmes ont fait l'objet de commentaires selon lesquels une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter, alors qu'une proportion légèrement inférieure des hommes (12 %) ont fait l'objet de commentaires selon lesquels un homme ne se comporte pas comme un homme devrait se comporter. Des proportions plus faibles de femmes (3 %) et d'hommes (2 %) ont été insultés, maltraités, ignorés ou exclus en raison de leur orientation sexuelle ou de leur orientation sexuelle présumée.

Un écart plus important entre les femmes et les hommes qui ont subi de la discrimination dans un contexte d'études postsecondaires a été constaté au chapitre des commentaires prononcés à leur endroit selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine ou qu'il faudrait les empêcher de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre. Près de 1 femme sur 10 (9 %) a été victime de ce type de discrimination, comparativement à 2 % des hommes.

Des questions similaires concernant la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle ont été posées dans le cadre de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, une enquête visant à recueillir des données représentatives de tous les Canadiens. En ce qui concerne plus particulièrement les expériences en milieu de travail des Canadiens de 15 ans et plus vivant dans les provinces, les résultats de cette étude ont montré que 8 % des femmes et 5 % des hommes ont fait l'objet de commentaires selon lesquels ils ne se comportaient pas comme un homme ou une femme devrait se comporter au cours des 12 mois précédant la tenue de l'enquête (Cotter et Savage, 2019). Même si ces résultats ne sont pas directement comparables aux données recueillies auprès des étudiants — étant donné qu'ils représentent un groupe d'âge différent et qu'ils sont axés sur les expériences en milieu de travail —, ils révèlent que les femmes continuent de faire l'objet de taux plus élevés de comportements discriminatoires lorsqu'elles entrent sur le marché du travail.

Au total, 1 étudiant LGB+ sur 3 subit de la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle

De nombreux étudiants et étudiantes des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes ont indiqué être lesbiennes, gais, bisexuels ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité, telle que la pansexualité ou l'asexualité (LGB+). C'était le cas de plus de 270 000 étudiants, soit 11 % de tous les étudiants de niveau postsecondaire dans les provinces, dont 14 % s'identifiaient comme des femmes, 7 %, comme des hommes et 93 %, comme des personnes de diverses identités de genre⁸. Plus précisément, parmi les femmes, 2 % ont indiqué être lesbiennes, 11 %, être bisexuelles et 1 %, avoir une orientation sexuelle autre que l'homosexualité, la bisexualité ou l'hétérosexualité. Chez les hommes, 3 % ont indiqué être gais, 4 %, être bisexuels et 1 %, avoir une orientation sexuelle autre que l'homosexualité, la bisexualité ou l'hétérosexualité. Parmi les étudiants de diverses identités de genre, 6 personnes sur 10 (61 %) ont indiqué être bisexuelles⁹.

Les expériences de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans le contexte des études postsecondaires étaient répandues chez les étudiants LGB+. Près du tiers (31 %) des étudiants gais et des étudiantes lesbiennes ont dit avoir été victimes de ce genre de discrimination, tout comme 34 % des étudiants bisexuels et 34 % des étudiants qui ont déclaré avoir une orientation sexuelle autre que l'homosexualité, la bisexualité ou l'hétérosexualité. Ces proportions étaient deux fois plus élevées que celles observées chez les étudiants hétérosexuels (15 %, tableau 3).

Plus précisément, 31 % des femmes qui ont dit être lesbiennes ont déclaré avoir été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans le contexte des études postsecondaires, tout comme 34 % des femmes bisexuelles et 39 % des femmes ayant une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité. Parmi les hommes, 31 % de ceux qui ont dit être gais ou bisexuels (respectivement) ont déclaré avoir été victimes de ce type de discrimination¹⁰. Aucune de ces différences n'a été jugée statistiquement significative.

Les expériences de discrimination fondée sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle chez les autres groupes démographiques

Des expériences de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle ont été déclarées par des personnes appartenant à d'autres groupes démographiques. Les étudiants qui ont déclaré vivre avec une forme quelconque d'incapacité étaient aussi surreprésentés parmi les victimes de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, le genre ou l'identité de genre : le quart (24 %) ont indiqué avoir été victimes de ce type de discrimination, comparativement à 13 % des étudiants qui n'avaient pas d'incapacité (tableau 3). Les expériences de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans le contexte des études postsecondaires étaient plus répandues chez les étudiantes ayant une incapacité (26 %) que chez celles qui n'en avaient pas (15 %). Les hommes qui se sont identifiés comme étant des étudiants vivant avec une incapacité ont également été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans des proportions plus importantes que leurs homologues n'ayant aucune incapacité (19 % par rapport à 11 %).

Les étudiants qui ont indiqué qu'ils portaient parfois (20 %) ou habituellement (20 %) un symbole religieux visible, comme un foulard ou un turban, ont plus souvent été la cible de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, le genre ou l'identité de genre, comparativement aux étudiants qui ne portaient pas de symboles religieux (16 %) (tableau 3). Ces proportions reflètent davantage les expériences en milieu postsecondaire des hommes que celles des femmes. Plus particulièrement, parmi les étudiantes, celles qui portaient parfois (22 %), habituellement (22 %) ou jamais (20 %) un symbole religieux visible ont subi de la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans des proportions semblables. Chez les hommes, ceux qui portaient parfois (17 %) ou habituellement (17 %) un symbole visible associé à leur religion étaient légèrement plus nombreux à avoir été victimes de discrimination que les hommes qui ne portaient pas de symbole religieux (13 %).

En revanche, les étudiants qui se sont identifiés comme membres d'un groupe de minorité visible étaient légèrement moins susceptibles d'avoir été victimes de discrimination fondée sur le genre ou l'orientation sexuelle (16 %) que les étudiants qui ne se sont pas identifiés comme faisant partie d'un groupe de minorité visible (18 %) (tableau 3). Plus précisément, les étudiantes qui se sont identifiées comme membres d'un groupe de minorité visible étaient légèrement moins nombreuses à avoir subi ce type de discrimination (19 %), comparativement à leurs homologues qui n'étaient pas membres d'un groupe de minorité visible (21 %). Chez les hommes, la prévalence de ce type de discrimination dans le contexte des études postsecondaires n'est pas statistiquement différente de celle observée chez les membres d'un groupe de minorité visible (13 %) et chez les hommes qui n'appartenaient pas à un groupe de minorité visible (14 %).

La discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle était aussi répandue chez les étudiants des Premières Nations, métis et inuits¹¹ que chez les étudiants non autochtones (19 % et 17 %, une différence non statistiquement significative; tableau 3). Chez les étudiantes, ce type de discrimination a été subi par des proportions équivalentes d'Autochtones et de non-Autochtones (20 % dans chaque cas). Parmi les hommes autochtones, 18 % ont été victimes de ce type de discrimination, une proportion qui n'a pas été jugée statistiquement différente de celle observée chez leurs homologues non autochtones (13 %).

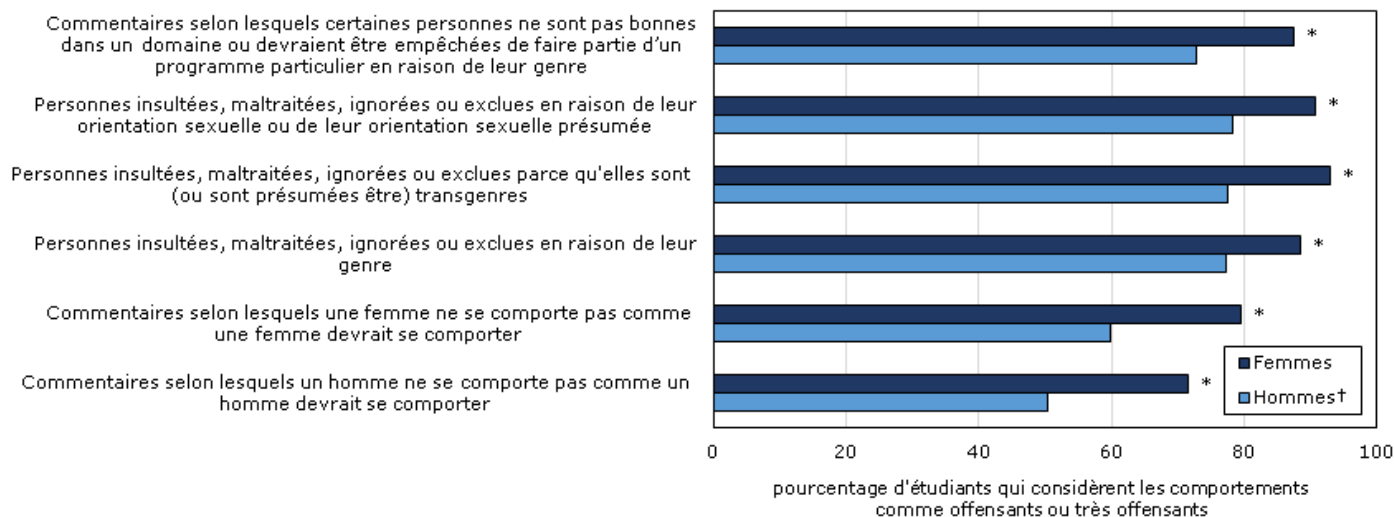
La plupart des étudiants voient la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle comme étant offensante

Bien que de nombreux étudiants aient observé ou subi de la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, la plupart estimaient cette forme de discrimination comme étant plutôt ou très offensante. Près de 9 femmes sur 10 (88 %) et 7 hommes sur 10 (73 %) qui ont été témoins ou victimes de ce type de discrimination ont dit que « les commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine ou qu'il faudrait les empêcher de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre » étaient plutôt ou très offensants (graphique 1).

Graphique 1

Perceptions des étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens quant au caractère offensant des comportements discriminatoires dont ils ont été témoins ou ont été la cible, selon le type de comportements et le genre de l'étudiant, 2019

Comportements discriminatoires



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Comprend les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) en date du 31 décembre 2018 qui résidaient dans les provinces canadiennes et qui ont été témoins (vu ou entendu) ou qui ont fait l'objet (ciblés, visés personnellement) de comportements discriminatoires au cours des 12 mois précédents. Comprend les comportements qui se sont produits dans le contexte des études postsecondaires, y compris sur le campus, hors campus (lors de déplacements à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement, lors d'un événement officiel ou officieux organisé par une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, ou dans le cadre d'un emploi rémunéré ou non rémunéré, d'un stage pratique ou de bénévolat associé aux études postsecondaires) ou en ligne (lorsque quelques-unes des personnes responsables de l'incident ou toutes celles-ci étaient des étudiants, des enseignants ou d'autres personnes rattachées à l'établissement d'enseignement). Exclut les comportements dont les répondants ont entendu parler par une autre personne (p. ex. un incident qu'un ami leur a confié). Les catégories « femmes » et « hommes » comprennent les femmes et les hommes cisgenres et transgenres. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Les intervalles de confiance sont disponibles sur demande.

Source : Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Au total, 9 femmes sur 10 (91 %) et près de 8 hommes sur 10 (78 %) ont dit que le fait qu'une personne soit insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son orientation sexuelle ou de son orientation sexuelle présumée était plutôt ou très offensant, et des proportions semblables (93 % des femmes et 78 % des hommes) ont dit la même chose au sujet du fait qu'une personne soit insultée, maltraitée, ignorée ou exclue parce qu'elle est transgenre ou présumée être transgenre.

Il est bon de noter que les hommes étaient plus nombreux (60 %) à estimer que les « commentaires selon lesquels une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter » étaient plutôt ou très offensants, comparativement aux « commentaires selon lesquels un homme ne se comporte pas comme un homme devrait se comporter » (50 %). Les femmes étaient aussi moins nombreuses à estimer que ce type de discrimination était plutôt ou très offensant (72 %), comparativement à d'autres formes de discrimination.

Peu importe le type de comportement discriminatoire en question, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de considérer le comportement comme plutôt ou très offensant.

Les femmes qui sont témoins de discrimination dans le contexte des études postsecondaires sont plus susceptibles de prendre des mesures

Outre le fait qu'elles sont plus susceptibles d'être témoins ou victimes de discrimination fondée sur le genre ou l'orientation sexuelle dans le contexte des études postsecondaires et de trouver cela offensant, les étudiantes étaient aussi plus susceptibles que les étudiants d'avoir pris des mesures lorsqu'elles étaient témoins de ce type de comportement ciblant d'autres personnes. Plus de la moitié (55 %) des femmes ont déclaré avoir pris une forme quelconque de mesures au moins une fois dans ces situations, comparativement à 41 % des hommes (tableau 4).

Les femmes qui ont pris des mesures étaient plus susceptibles d'avoir parlé à la personne ciblée (63 % par rapport à 58 % des hommes qui ont pris des mesures) et d'en avoir parlé à une personne à l'extérieur de l'établissement d'enseignement (15 % par rapport à 9 %). Toutefois, au moment de prendre des mesures, les femmes étaient moins susceptibles que les

hommes d'être intervenues pour séparer les personnes concernées (22 % par rapport à 30 % chez les hommes qui sont intervenus).

De plus faibles proportions d'étudiants qui ont été témoins de discrimination ont informé une personne en position d'autorité de la situation. Dans le cas des mesures prises, aucune différence n'a été observée entre les femmes et les hommes qui ont pris des mesures; ils étaient tout aussi susceptibles d'avoir signalé le comportement à l'établissement d'enseignement (8 % et 7 %), d'avoir parlé à une personne employée par un service géré par l'établissement d'enseignement (8 % et 7 %) et d'avoir parlé à une personne d'un service géré par des étudiants (6 % et 5 %).

Tant chez les femmes (74 %) que chez les hommes (79 %), de fortes proportions ont déclaré que, dans au moins un cas où ils avaient été témoins de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et le genre, ils n'avaient pas pris de mesures. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer ne pas avoir pris de mesures parce qu'elles ne se sentaient pas à l'aise de le faire (40 % par rapport à 23 %), parce qu'elles redoutaient les conséquences négatives pour elles-mêmes ou pour d'autres personnes (20 % par rapport à 13 %) ou parce qu'elles étaient inquiètes pour leur sécurité (10 % par rapport à 6 %). Le fait que les mesures prises par les femmes sont limitées par ces types de préoccupations laisse entrevoir des pressions plus vastes que les étudiantes peuvent subir dans le contexte des études postsecondaires.

La discrimination dans un contexte d'apprentissage ou dans le contexte d'un emploi lié à l'établissement d'enseignement cible plus souvent des femmes

La discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle survenue dans le contexte des études postsecondaires peut s'être produite sur le campus ou — si elle impliquait un étudiant ou un enseignant, lors d'une activité sanctionnée ou organisée par des étudiants ou par l'établissement d'enseignement — à l'extérieur du campus ou en ligne (voir l'encadré 1).

En général, parmi les étudiants qui ont été victimes de cette forme de discrimination dans le contexte des études postsecondaires, 7 personnes sur 10 ont dit qu'au moins un incident s'était produit sur le campus, soit 73 % des femmes et 71 % des hommes qui ont été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. Moins de la moitié des étudiants qui ont été victimes de cette forme de discrimination dans le contexte des études postsecondaires ont dit l'avoir été en dehors du campus, soit 46 % des femmes et des hommes. Par ailleurs, moins de 1 personne sur 5 (15 % des femmes et 18 % des hommes) a déclaré que la discrimination avait eu lieu dans le contexte de ses études postsecondaires en ligne. Aucune de ces différences n'a été jugée statistiquement significative.

En particulier, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans deux endroits importants. Un peu plus de la moitié (52 %) des étudiantes qui ont été victimes de cette forme de discrimination sur le campus ont dit que le ou les comportements s'étaient produits dans un environnement d'apprentissage comme une salle de cours ou un laboratoire, comparativement à 43 % des hommes. De même, parmi les étudiants qui ont été victimes de discrimination hors du campus, une proportion nettement plus élevée de femmes (14 %) que d'hommes (8 %) ont déclaré que le ou les comportements s'étaient produits dans le contexte d'un stage, d'une activité de bénévolat ou de tout autre type d'emploi rémunéré ou non rémunéré lié à leurs études. En revanche, parmi les étudiants qui ont été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle hors campus, les hommes (59 %) étaient plus susceptibles que les femmes (41 %) de déclarer que le ou les comportements s'étaient produits dans une résidence située à l'extérieur du campus (autre qu'une résidence d'association étudiante). Ces différences sont révélatrices, car elles laissent entendre que les femmes sont plus souvent victimes de discrimination dans des contextes officiels directement liés à leur programme d'études et à leur expérience de travail connexe.

La discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle se produit souvent en présence d'autres personnes

La plupart des étudiants qui ont été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans le contexte des études postsecondaires ont indiqué que d'autres personnes étaient présentes au moment où l'incident s'est produit (tableau 5). Parmi les femmes qui ont subi ce type de discrimination, 7 étudiantes sur 10 (70 %) ont dit que d'autres personnes étaient présentes dans au moins un cas, une proportion légèrement plus élevée que celle enregistrée chez les hommes (66 %).

Bien qu'au moins certaines des personnes présentes au moment où le comportement a eu lieu n'étaient peut-être pas au courant de ce qui se passait, leur présence donne à penser qu'il y avait une possibilité d'intervention par d'autres personnes dans de nombreux cas. Cependant, la majorité des étudiants qui ont été victimes de discrimination en présence d'autres personnes (56 % des femmes et 66 % des hommes) ont dit qu'aucune des personnes présentes n'avait pris de mesures en réponse au comportement.

Certains étudiants ont dit que les autres personnes présentes avaient pris des mesures en réponse aux actes de discrimination. Parmi ceux-ci, nombreux sont ceux qui ont dit que les autres personnes présentes avaient confronté la personne à l'origine du comportement, soit 74 % des femmes et 64 % des hommes qui avaient subi ce type de discrimination en présence d'autres personnes ayant pris des mesures en réaction au comportement. Parmi les autres mesures courantes prises par les autres personnes présentes au moment d'un incident de discrimination, il y a la distraction (déclarée par 37 % des femmes et 39 % des hommes) et la séparation de la personne à l'origine du comportement et de la victime (déclarée par 26 % des femmes et 31 % des hommes). Les étudiants qui ont été victimes de discrimination dans le contexte des études postsecondaires et où les autres personnes présentes ont pris des mesures ont été moins nombreux (9 % des femmes et 14 % des hommes) à déclarer que la mesure prise avait été d'informer une personne en position d'autorité de la situation.

Parfois, les mesures prises par les autres personnes présentes au moment d'un incident de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle n'avaient pas pour but de mettre fin à la situation ou d'aider la personne ciblée. Dans certains cas, les témoins ont même encouragé le comportement, soit pour 15 % des femmes qui ont été victimes de discrimination, alors que dans d'autres cas, les témoins ont pris des mesures quelconques, soit pour 24 % des hommes ayant été victimes de discrimination.

Alors que la majorité des étudiants qui ont été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle ont dit que d'autres personnes étaient présentes au moment de l'incident, la plupart des actes discriminatoires ont été perpétrés par une seule personne — bien qu'environ le quart des femmes (23 %) et des hommes (26 %) aient dit que tous les comportements dont ils avaient fait l'objet avaient été commis par deux personnes ou plus. En ce sens, les comportements discriminatoires qui se produisent dans le contexte des études postsecondaires sont parfois perpétrés en groupe.

De façon générale, cette tendance était semblable chez les femmes et les hommes qui ont été victimes de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou le genre. Il y avait toutefois des différences en ce qui a trait au genre des auteurs. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'affirmer que les auteurs étaient des hommes dans tous les cas (55 % des femmes qui ont subi de la discrimination par rapport à 38 % des hommes). Parallèlement, les hommes qui ont été victimes de discrimination étaient plus susceptibles que les femmes de dire que les auteurs étaient des femmes seulement (17 % par rapport à 5 %).

Les actes discriminatoires sont plus souvent perpétrés par des pairs que par des personnes en position d'autorité

La plupart du temps, les étudiants qui ont été victimes de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou le genre ont dit que le ou les comportements discriminatoires avaient été perpétrés par un pair. Au total, 7 femmes sur 10 (72 %) et 7 hommes sur 10 (73 %) ont dit qu'un autre étudiant était responsable de l'incident dans au moins un cas, et des proportions importantes de femmes (38 %) et d'hommes (47 %) ont déclaré que l'auteur du ou des comportements était un ami ou une connaissance (tableau 5).

Le fait que la plupart des auteurs de discrimination étaient des pairs laisse supposer que la discrimination dans le contexte des études postsecondaires a tendance à se produire à l'extérieur des relations de pouvoir officielles. Les personnes en position d'autorité — professeurs, entraîneurs, superviseurs au travail et autres — détiennent un pouvoir considérable dans le contexte des études postsecondaires. Selon les étudiants qui ont été victimes de discrimination, les personnes occupant ce genre de poste étaient rarement à l'origine du ou des comportements discriminatoires. Cela dit, 12 % des femmes qui ont été victimes de discrimination ont indiqué qu'un professeur ou un instructeur était responsable du ou des comportements discriminatoires, soit une proportion plus élevée que celle observée chez les hommes (7 %). Les femmes étaient également plus susceptibles d'affirmer avoir été victimes de discrimination de la part d'un assistant à l'enseignement (4 % par rapport à 2 % chez les hommes). Des proportions faibles, mais égales, de femmes et d'hommes ont déclaré avoir été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle de la part d'un superviseur ou d'un patron dans le cadre d'un stage coopératif, d'un stage ou d'un emploi rémunéré sur le campus (3 % et 2 %, respectivement).

Les hommes sont victimes de discrimination dans les programmes d'études où leur genre est sous-représenté

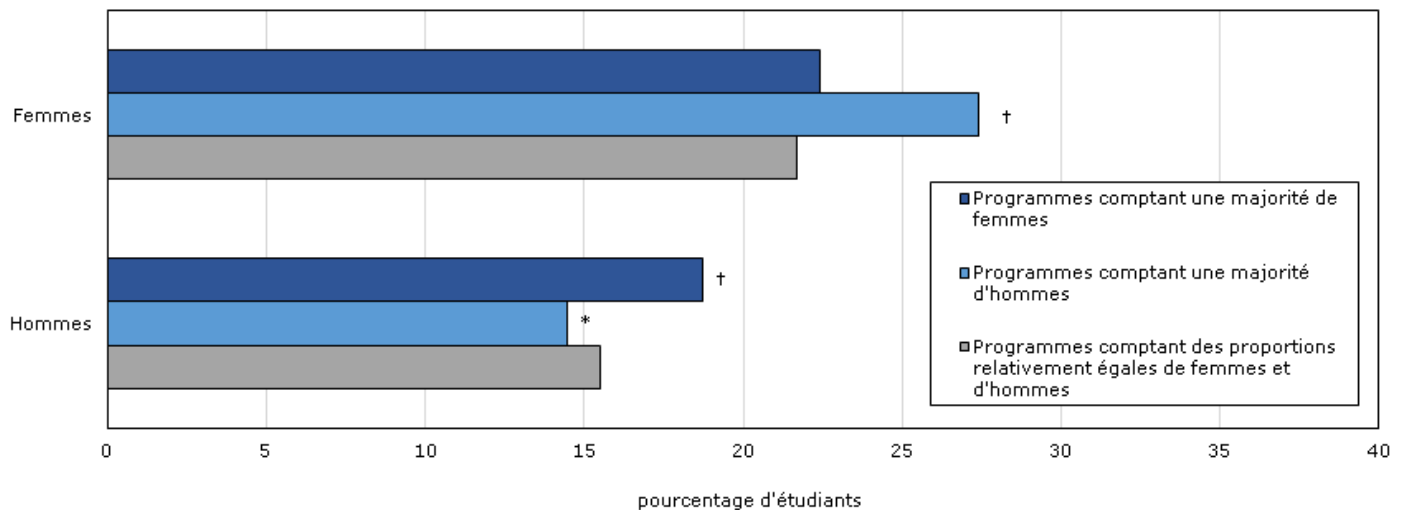
La prévalence de la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle variait selon les programmes d'études universitaires¹². Les étudiants ont déclaré des expériences différentes selon qu'ils étaient inscrits à des programmes où plus de 60 % des étudiants étaient des femmes, à des programmes où plus de 60 % des étudiants étaient des hommes, ou encore à des programmes où les proportions d'hommes et de femmes étaient relativement égales.

Chez les hommes qui fréquentaient des universités canadiennes, la composition du domaine d'études selon le genre des étudiants — le fait qu'un programme d'études soit constitué principalement de femmes, principalement d'hommes ou de proportions égales de femmes et d'hommes — était dans une certaine mesure corrélée avec leurs expériences de

discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans le contexte des études postsecondaires. Parmi les hommes qui étudiaient dans des programmes où la majorité des étudiants étaient des hommes, environ 1 sur 7 (14 %) a déclaré avoir été victime de ce type de discrimination (graphique 2). Cette proportion était plus faible que la proportion observée chez les hommes inscrits à des programmes où les femmes prédominaient, parmi lesquels 19 % ont déclaré avoir fait l'objet de cette forme de discrimination. Il n'y avait pas de différence statistiquement significative entre la proportion d'hommes inscrits à des programmes comportant des proportions égales d'hommes et de femmes qui ont été victimes de discrimination (15 %) et la proportion d'hommes inscrits dans les autres types de programmes.

Graphique 2

Prévalence des comportements discriminatoires chez les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens au cours des 12 mois précédents, selon la composition du programme d'études en fonction du genre des étudiants, 2019



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les différences entre les femmes ne sont pas statistiquement significatives. Comprend uniquement les étudiants d'université. Comprend les étudiants âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) en date du 31 décembre 2018 qui résidaient dans les provinces canadiennes. Les catégories « femmes » et « hommes » comprennent les femmes et les hommes cisgenres et transgenres. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Comprend les comportements qui se sont produits dans le contexte des études postsecondaires, y compris sur le campus, hors campus (lors de déplacements à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement, lors d'un événement officiel ou officieux organisé par une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, ou dans le cadre d'un emploi rémunéré ou non rémunéré, d'un stage pratique ou de bénévolat associé aux études postsecondaires) ou en ligne (lorsque quelques-unes des personnes responsables de l'incident ou toutes celles-ci étaient des étudiants, des enseignants ou d'autres personnes rattachées à l'établissement d'enseignement). Les programmes où les femmes ou les hommes représentent 60 % ou plus des étudiants (selon les données pour l'année universitaire 2016-2017 recueillies au moyen du Système d'information sur les étudiants postsecondaires) sont considérés comme des programmes dans lesquels les femmes ou les hommes (respectivement) représentent la majorité des étudiants. Les intervalles de confiance sont disponibles sur demande.

Source : Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Parmi les femmes, 27 % de celles qui étaient inscrites à des programmes universitaires comptant 60 % ou plus d'hommes ont déclaré avoir été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. Des proportions semblables ont été observées chez les femmes inscrites à des programmes où les femmes prédominaient (22 %) et chez celles qui étudiaient dans des programmes comportant des proportions égales d'hommes et de femmes (22 %) — des différences qui n'ont pas été jugées statistiquement significatives¹³.

Les répercussions de la discrimination sont plus importantes sur le bien-être émotionnel des étudiants que sur leurs études

La discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle peut avoir de vastes répercussions négatives sur ceux qui en sont victimes. Dans un environnement qui récompense ostensiblement le talent et le travail acharné par la reconnaissance et les possibilités, la discrimination peut être particulièrement destructrice (Asquith et autres, 2019; Levchak, 2013). Dans le cadre de l'ESIPEP, on a demandé aux étudiants la façon dont leurs expériences de discrimination se sont répercutées sur leur santé émotionnelle et mentale, ainsi que sur leurs études.

Les expériences de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans le contexte des études postsecondaires ont eu des conséquences émotionnelles pour de nombreux étudiants. Par exemple, de nombreuses femmes se sont senties agacées (59 %), frustrées (54 %) et fâchées (51 %) (tableau 6). Ces conséquences ont également été déclarées par les hommes victimes de discrimination, mais elles étaient plus fréquentes chez les femmes. Cela dit, les

femmes et les hommes étaient tout aussi susceptibles de subir des conséquences graves sur leur santé mentale, y compris l'anxiété (14 % et 11 %, respectivement), la dépression (7 % et 6 %) ou la peur (6 % et 5 %), ou le fait d'avoir eu des pensées suicidaires (2 % et 3 %). Aucune de ces différences n'a été jugée statistiquement significative.

Par ailleurs, presque tous les types de conséquences négatives sur la santé émotionnelle et mentale étaient plus courants chez les étudiants LGB+, comparativement à leurs homologues non LGB+. Cette distinction était particulièrement marquée dans le cas des conséquences graves sur la santé mentale. Par exemple, les étudiants LGB+ qui ont été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle étaient deux ou trois fois plus susceptibles que leurs homologues non LGB+ d'avoir développé de l'anxiété (24 % par rapport à 10 %), de la dépression (14 % par rapport à 5 %) ou de la peur (12 % par rapport à 4 %), ou d'avoir eu des pensées suicidaires (4 % par rapport à 2 %) des suites de la discrimination. Comme dans le cas des étudiants non LGB+, ces répercussions étaient aussi courantes chez les femmes LGB+ que chez les hommes LGB+.

Dans l'ensemble, relativement peu d'étudiants ont déclaré que les expériences de discrimination avaient eu une incidence sur leur vie scolaire. Par exemple, 4 % des femmes et 3 % des hommes qui ont été victimes de discrimination ont dit que cela les avait incités à arrêter d'aller à l'un ou l'autre de leurs cours, et 3 % des femmes et 2 % des hommes ont demandé plus de temps pour faire leurs travaux. Toutefois, les étudiants LGB+ qui ont été victimes de discrimination étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir subi des conséquences négatives sur leurs études, y compris le fait de devoir demander plus de temps pour réaliser leurs travaux (6 % par rapport à 2 % des étudiants non LGB+) ou d'abandonner des cours (3 % par rapport à 1 %).

Parmi les étudiants qui ont été victimes de discrimination, moins de 1 personne sur 10 en a parlé avec quelqu'un rattaché à l'établissement d'enseignement

Relativement peu d'étudiants qui ont été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle en ont parlé à une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, comme un membre du corps enseignant, un service de soutien aux étudiants, un membre du personnel chargé de la sécurité sur le campus, un conseiller en santé mentale, un aumônier, une personne employée par la résidence d'étudiants ou une personne responsable du bien-être des étudiants. Parmi les femmes qui ont fait l'objet de comportements discriminatoires, 7 % ont parlé d'au moins un incident à une personne rattachée à l'établissement d'enseignement (par rapport à 5 % chez les hommes) (tableau 7). Parmi les étudiants qui ont parlé d'un ou de plusieurs comportements discriminatoires dont ils ont fait l'objet à une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, 65 % des femmes et 57 % des hommes ont dit que, dans au moins un cas, ils avaient parlé à une ressource rattachée à l'administration de l'établissement d'enseignement (comme un centre de services médicaux). Une plus faible proportion de femmes (18 %) ont dit avoir parlé à une personne rattachée à des services administrés par les étudiants, comme un groupe d'assistance aux pairs¹⁴.

Une raison couramment invoquée par les femmes pour expliquer pourquoi elles ont choisi de parler à une personne rattachée à l'établissement d'enseignement (38 %) était pour recevoir du soutien en santé mentale. Certaines femmes qui ont été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle ont également déclaré qu'elles en ont parlé à une personne rattachée à l'établissement d'enseignement parce qu'elles souhaitaient poursuivre un processus de résolution informelle (19 %)¹⁵.

Pour ce qui est des raisons pour ne pas avoir signalé la discrimination à l'établissement d'enseignement, des proportions semblables de femmes et d'hommes ont dit qu'ils ne l'ont pas fait parce qu'ils ne pensaient pas que l'incident était assez grave pour le signaler (65 % dans chaque cas), parce qu'ils ne croyaient pas avoir besoin d'aide (49 % des femmes et 46 % des hommes qui n'ont pas signalé l'incident) et parce qu'ils avaient résolu le problème eux-mêmes (37 % et 40 %).

Parmi les autres raisons invoquées, il y a le fait de ne pas savoir que la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans le contexte des études postsecondaires pouvait être signalée, ou comment la signaler. Ces raisons étaient particulièrement courantes chez les femmes : environ le cinquième (21 %) des femmes qui n'ont pas signalé la discrimination à une personne rattachée à l'établissement d'enseignement ont indiqué qu'elles ne l'ont pas fait parce qu'elles ne pensaient pas que ce type de comportement pouvait être signalé (par rapport à 11 % des hommes) et 15 % ont indiqué qu'elles ne savaient pas à qui s'adresser à l'établissement d'enseignement pour obtenir de l'aide (par rapport à 8 % des hommes). Les femmes craignaient aussi que l'établissement d'enseignement ne les prenne pas au sérieux (16 %), tout comme 11 % des hommes.

Encadré 2

Expériences vécues par les étudiants transgenres

Bien que la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle — qu'ils soient réels ou perçus — puisse toucher n'importe qui, la recherche donne à penser que ces expériences sont courantes chez la population transgenre (Dugan et autres, 2012; Griner et autres, 2017). Dans l'analyse qui suit, les personnes transgenres sont définies comme toute personne qui ne s'identifie pas comme étant cisgenre — toute personne qui s'identifie à un genre autre que celui qui lui a été assigné à la naissance, y compris les personnes qui ne s'identifient avec ni l'un ni l'autre des genres binaires ou qui s'identifient avec un genre binaire en plus d'un autre genre¹⁶. Selon les résultats de l'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire, 0,8 % des étudiants de niveau postsecondaire étaient transgenres, y compris 0,1 % de femmes transgenres, 0,2 % d'hommes transgenres et 0,4 % de personnes de diverses identités de genre. Cela équivaut à environ 19 000 étudiants au total¹⁷.

Les résultats de l'enquête donnent à penser que les étudiants transgenres étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle (tableau explicatif 2). Au total, 4 étudiants transgenres sur 10 (40 %) affirment avoir été victimes de cette forme de discrimination dans le contexte des études postsecondaires au cours des 12 mois précédant la tenue de l'enquête, comparativement à 17 % des étudiants cisgenres.

Plus précisément, 27 % des étudiants transgenres ont dit avoir fait l'objet de commentaires selon lesquels une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter ou un homme ne se comporte pas comme un homme devrait se comporter, comparativement à 14 % des étudiants cisgenres. De même, 22 % des étudiants transgenres ont déclaré avoir été insultés, maltraités, ignorés ou exclus en raison de leur genre dans le contexte des études postsecondaires — une proportion beaucoup plus élevée que celle observée chez leurs homologues cisgenres (6 %). Une proportion équivalente d'étudiants transgenres (22 %) ont dit avoir été insultés, maltraités, ignorés ou exclus parce qu'ils étaient ou étaient présumés être transgenres.

Encadré 2 — suite

Expériences vécues par les étudiants transgenres

Tableau explicatif de l'encadré 2
Étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qui ont personnellement fait l'objet de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents, selon le type de comportements et le statut de transgenre, 2019

Types de comportements	Cisgenre ¹			Transgenre ²		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 % de à		pourcentage	intervalle de confiance de 95 % de à	
Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre	16,9	16,2	17,6	40,1*	29,0	52,3
Commentaires selon lesquels un homme ou une femme ne se comporte pas comme un homme ou une femme devrait se comporter	13,9	13,2	14,6	27,4*	18,1	39,3
Personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur genre	5,5	5,1	6,0	22,2*	13,7	33,9
Commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine et devraient être empêchées de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre	5,4	5,0	5,8	F
Personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur orientation sexuelle ou de leur orientation sexuelle présumée	2,2	1,9	2,5	F
Personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues parce qu'elles sont (ou sont présumées être) transgenres	0,5	0,4	0,7	22,5*	13,7	34,6

... n'ayant pas lieu de figurer

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend les personnes qui s'identifient au genre qui leur a été assigné à la naissance.

2. Comprend les personnes qui s'identifient à un genre autre que celui qui leur a été assigné à la naissance. Cette définition comprend les personnes qui ne s'identifient pas à l'un ou l'autre des genres binaires, qui s'identifient aux deux genres binaires ou qui s'identifient à un genre binaire en plus d'un autre genre.

Note : Comprend les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) en date du 31 décembre 2018 qui résidaient dans les provinces canadiennes et qui ont fait l'objet (ciblés, visés personnellement) de comportements discriminatoires au cours des 12 mois précédents. Comprend les comportements qui se sont produits dans le contexte des études postsecondaires, y compris sur le campus, hors campus (lors de déplacements à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement, lors d'un événement officiel ou officieux organisé par une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, ou dans le cadre d'un emploi rémunéré ou non rémunéré, d'un stage pratique ou de bénévolat associé aux études postsecondaires) ou en ligne (lorsque quelques-unes des personnes responsables de l'incident ou toutes celles-ci étaient des étudiants, des enseignants ou d'autres personnes rattachées à l'établissement d'enseignement). Exclut les comportements dont les répondants ont entendu parler par une autre personne (p. ex. un incident qu'un ami leur a confié). Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Les répondants ont pu fournir des données sur plusieurs incidents; par conséquent, le total des pourcentages ne correspond pas à 100. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

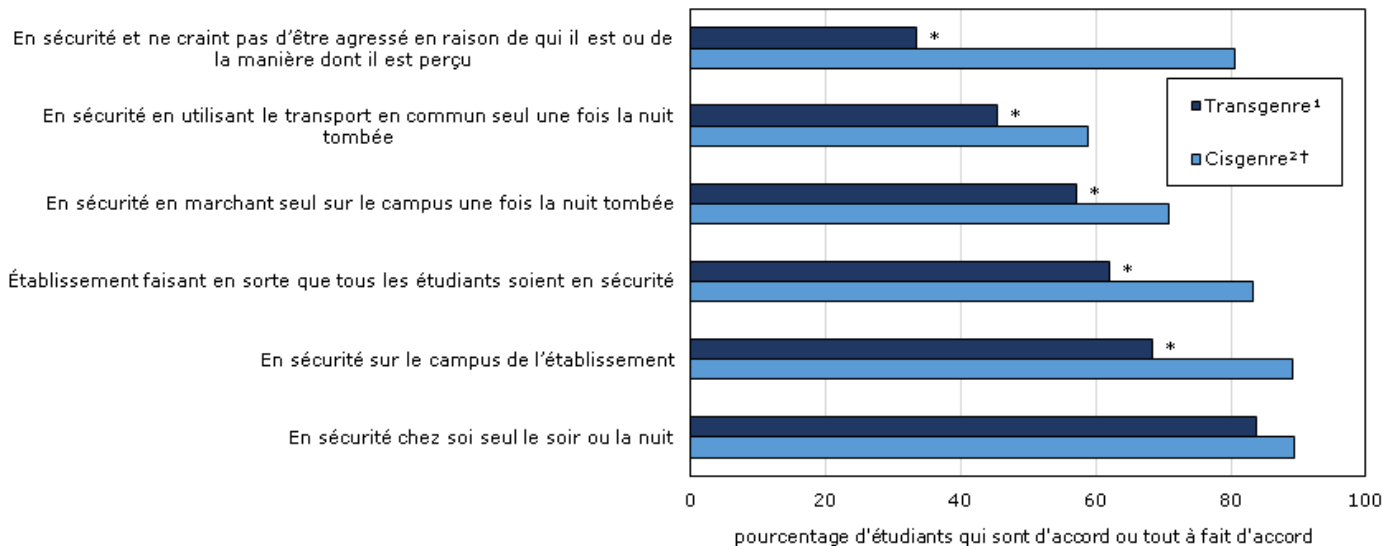
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Encadré 2 — fin Expériences vécues par les étudiants transgenres

De nombreux étudiants transgenres ont dit qu'ils ne se sentaient pas en sécurité dans l'environnement de leur établissement d'enseignement et autour de celui-ci (graphique de l'encadré 2). Lorsqu'on leur a demandé s'ils se sentaient en sécurité et s'ils ne craignaient pas d'être agressés en raison de qui ils étaient ou de la manière dont ils étaient perçus, le tiers (33 %) ont répondu qu'ils étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec cet énoncé, comparativement à 81 % des étudiants cisgenres. Les étudiants transgenres étaient aussi moins susceptibles que les étudiants cisgenres d'être d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'ils se sentaient en sécurité lorsqu'ils utilisaient le transport en commun seuls une fois la nuit tombée (45 % par rapport à 59 %), d'être d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'ils se sentaient en sécurité en marchant seuls sur le campus une fois la nuit tombée (57 % par rapport à 71 %), et d'être d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'ils se sentaient en sécurité en général sur le campus de leur établissement d'enseignement (68 % par rapport à 89 %). Les étudiants transgenres étaient également moins susceptibles d'être d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que leur établissement d'enseignement faisait en sorte que tous les étudiants soient en sécurité (62 % par rapport à 83 %). En revanche, la plupart des étudiants transgenres ont indiqué qu'ils se sentaient en sécurité à la maison seuls après la tombée de la nuit, et ils étaient tout aussi susceptibles que les étudiants cisgenres d'être d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'ils se sentaient en sécurité dans cette situation (84 % et 89 %).

Graphique de l'encadré 2
Impressions des étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens concernant leur sécurité personnelle, selon le statut de transgenre, 2019

Impressions concernant la sécurité personnelle



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend les personnes qui s'identifient à un genre autre que celui qui leur a été assigné à la naissance, y compris les personnes qui ne s'identifient pas à l'un ou à l'autre des genres binaires, qui s'identifient aux deux genres binaires, ou qui s'identifient à un genre binaire et à un autre genre.

2. Comprend les personnes qui s'identifient au genre qui leur a été assigné à la naissance.

Note : Comprend les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) qui résidaient dans les provinces canadiennes. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Les répondants ont pu fournir des données sur plusieurs incidents; par conséquent, le total des pourcentages ne correspond pas à 100. Les étudiants qui ont indiqué qu'une situation précise ne s'appliquait pas à eux (p. ex. ceux qui n'ont jamais utilisé le transport en commun seuls une fois la nuit tombée) sont exclus. Les intervalles de confiance sont disponibles sur demande.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Les étudiants qui sont victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle sont moins susceptibles de se sentir en sécurité

En plus de répondre à des questions sur leurs expériences de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, les étudiants de niveau postsecondaire ont répondu à des questions sur leurs sentiments de sécurité sur le campus de leur établissement d'enseignement et aux alentours. Les sentiments de sécurité font partie intégrante de la façon dont les gens vivent dans les espaces qui les entourent; les sentiments d'insécurité ont des répercussions négatives sur la santé mentale et la qualité de vie et peuvent dissuader les gens de s'engager pleinement dans le monde qui les entoure (Bastomski et Smith, 2016; Woodford et Kulick, 2014).

Le fait d'avoir été victime de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle avait des répercussions importantes sur les sentiments de sécurité des étudiants. Pour tous les énoncés visant à mesurer la sécurité personnelle des étudiants sur le campus de leur établissement d'enseignement et aux alentours, les personnes qui n'avaient pas subi de discrimination étaient plus susceptibles d'être d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'elles se sentaient en sécurité, alors que celles qui ont subi de la discrimination étaient plus susceptibles d'être en désaccord ou totalement en désaccord (tableau 8). Par exemple, plus du quart (27 %) des étudiants qui ont été victimes de discrimination étaient en désaccord ou totalement en désaccord pour dire qu'ils se sentaient en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls sur le campus une fois la nuit tombée, comparativement à 14 % des étudiants qui n'avaient pas subi de discrimination.

Des différences ont été observées tant chez les femmes que chez les hommes : les femmes qui ont été victimes de discrimination étaient plus souvent en désaccord ou totalement en désaccord pour dire qu'elles se sentaient en sécurité lorsqu'elles marchaient seules sur le campus une fois la nuit tombée (38 %) que les femmes qui n'ont pas été victimes de discrimination (23 %). Parmi les hommes, 8 % de ceux qui ont été victimes de discrimination étaient en désaccord ou totalement en désaccord avec cet énoncé, comparativement à 4 % des hommes qui n'ont pas été victimes de discrimination¹⁸. Dans tous les cas — c'est-à-dire pour tous les énoncés visant à mesurer la sécurité personnelle des étudiants et parmi les étudiants qui ont été victimes de discrimination ou non —, les réponses des femmes révèlent que, de façon générale, les étudiantes se sentent moins en sécurité dans le milieu postsecondaire.

Résumé

Près de la moitié (47 %) des étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ont été témoins ou victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle (réels ou perçus) au cours de l'année précédente. Cela comprenait une plus grande proportion de femmes (52 %) que d'hommes (42 %). Les femmes étaient également plus susceptibles que les hommes d'avoir été témoins de cette forme de discrimination sans en avoir fait l'objet personnellement (25 % par rapport à 22 %) et plus susceptibles d'en avoir fait l'objet personnellement (20 % par rapport à 13 %).

La discrimination survenue dans le contexte des études postsecondaires peut s'être produite sur le campus ou, si elle impliquait un étudiant ou un enseignant, lors d'une activité sanctionnée ou organisée par des étudiants ou par l'établissement d'enseignement, à l'extérieur du campus ou en ligne. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir fait l'objet de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans deux endroits principaux, soit dans un environnement d'apprentissage comme une salle de cours ou un laboratoire (52 % par rapport à 43 % des hommes) ou dans le contexte d'un stage, d'une activité de bénévolat ou de tout autre type d'emploi rémunéré ou non rémunéré lié à leurs études (14 % par rapport à 8 %). Cela laisse entendre que les femmes sont plus souvent victimes de discrimination dans des contextes formels directement liés à leurs programmes scolaires et à l'expérience de travail connexe.

La plupart des femmes (72 %) et des hommes (73 %) ont dit qu'un autre étudiant était responsable d'au moins un incident de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle qu'ils ont vécu dans le contexte des études postsecondaires. Cela dit, 12 % des femmes qui ont été victimes de discrimination ont indiqué qu'un professeur ou un instructeur était responsable du ou des comportements discriminatoires, soit une proportion plus élevée que celle observée chez les hommes (7 %).

Les femmes et les hommes étaient tout aussi susceptibles de déclarer que la discrimination avait eu des conséquences graves sur leur santé mentale, comme l'anxiété (14 % et 11 %, respectivement), la dépression (7 % et 6 %) et la peur (6 % et 5 %). De plus, les étudiants qui ont été victimes de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle — surtout les femmes — ont dit qu'ils ne se sentaient pas en sécurité dans diverses situations sur le campus de leur établissement d'enseignement et aux alentours. Malgré cela, relativement peu d'étudiants qui ont été victimes de discrimination en ont parlé à une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, comme un membre du corps enseignant, un service de soutien aux étudiants, un membre du personnel chargé de la sécurité sur le campus, un conseiller en santé mentale, un aumônier, une personne employée par la résidence d'étudiants ou une personne responsable du bien-être des étudiants.

Les expériences de discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle dans le contexte des études postsecondaires étaient plus courantes chez les étudiants qui s'identifiaient comme lesbiennes, gais, bisexuels ou ayant une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité (LGB+). Les étudiants LGB+ étaient aussi plus susceptibles que leurs homologues non LGB+ d'avoir subi des conséquences au chapitre de leur santé émotionnelle et mentale. Ce type de discrimination ciblait également plus souvent les étudiants transgenres.

Source des données

Les données proviennent de l'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Références

- ASQUITH, Nicole L., et autres. 2019. « Diversity and safety on campus @ Western: Heterosexism and cissexism in higher education », *International Review of Victimology*, vol. 25, n° 3.
- BARTHELEMY, Ramón S., Melinda McCORMICK et Charles HENDERSON. 2016. « Gender discrimination in physics and astronomy: Graduate student experiences of sexism and gender microaggressions », *Physical Review Physics Education Research*, vol. 12.
- BASTOMSKI, Sara, et Philip SMITH. 2016. « Gender, fear and public places: How negative encounters with strangers harm women », *Sex Roles*, vol. 76.
- BURCZYCKA, Marta. 2020. « Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam, et Laura SAVAGE. 2019. « La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- DUGAN, John P., et autres. 2012. « Transgender college students: An exploratory study of perceptions, engagement, and educational outcomes », *Journal of College Student Development*, vol. 53, n° 5.
- FRIEDMAN, Carly, et Campbell LEAPER. 2010. « Sexual-minority college women's experiences with discrimination: Relations with identity and collective action », *Psychology of Women Quarterly*, vol. 34.
- GRINER, Stacey B., et autres. 2017. « The intersection of gender identity and violence: Victimization experienced by transgender college students », *Journal of Interpersonal Violence*.
- LEVCHAK, Charisse Camilla. 2013. « An examination of racist and sexist microaggressions on college campuses », thèse de doctorat en philosophie, Université d'Iowa.
- REILLY, Amanda, et autres. 2015. « Confronting gender inequality in a business school », *Higher Education Research & Development*, vol. 35, n° 5.
- STRATTON, Terry D., et autres. 2005. « Does students' exposure to gender discrimination and sexual harassment in medical school affect specialty choice and residency program selection? », *Academic Medicine*, vol. 8, n° 4.
- WOODFORD, Michael R., et Alex KULICK. 2014. « Academic and social integration on campus among sexual minority students: The impacts of psychological and experiential campus climate », *American Journal of Community Psychology*.

Notes

1. Les données reposent sur un échantillon de 14 882 étudiants de niveau postsecondaire dans les provinces canadiennes. Chaque étudiant qui a répondu à l'enquête s'est vu attribuer un poids statistique afin d'être représentatif des quelque 2,5 millions d'étudiants de niveau postsecondaire répartis dans les 10 provinces.
2. Au Québec, les étudiants obtiennent leur diplôme d'études secondaires un an plus tôt que ceux des autres provinces et territoires du Canada. Bon nombre d'entre eux fréquentent ensuite des programmes collégiaux de deux ou trois ans, appelés cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), y compris des programmes techniques ou des programmes préuniversitaires requis pour être admis à l'université. Il est donc courant que des étudiants de 17 ans soient inscrits à des programmes d'études postsecondaires au Québec; c'est la raison pour laquelle l'âge cible pour les étudiants du Québec visés par l'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire est de 17 à 24 ans.
3. Pour obtenir une définition des cégeps et de l'information à leur sujet, voir la note 2.
4. Veuillez noter que les chiffres qui figurent dans le texte ont été arrondis, tandis qu'une décimale est indiquée dans les tableaux et les graphiques.
5. Aux fins de la présente étude, les « femmes » et les « hommes » comprennent les femmes et les hommes cisgenres et transgenres. Les étudiants qui ne s'identifient pas comme étant des femmes et des hommes cisgenres ou transgenres sont inclus comme des étudiants de diverses identités de genre et représentent 0,4 % de l'échantillon de l'enquête (environ 10 980 étudiants). La proportion relativement faible d'étudiants de diverses identités de genre signifie que, dans la plupart des cas, les résultats statistiques ne peuvent être diffusés en raison de préoccupations liées à la qualité des données ou à la confidentialité. C'est la raison pour laquelle, sauf indication contraire, le corps principal de l'étude se limite à l'analyse des femmes et des hommes. Les expériences des étudiants de diverses identités de genre sont examinées avec celles des étudiants transgenres plus loin dans la présente étude (voir l'encadré 2).

6. L'intervalle de confiance pour le nombre « plus de 200 000 femmes » est de 191 742 à 213 495. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.
7. L'intervalle de confiance pour le nombre « environ 118 000 hommes » est de 109 061 à 126 593. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.
8. La diversité de genre comprend les personnes qui ne s'identifient avec ni l'un ni l'autre des genres binaires ou qui s'identifient avec un genre binaire en plus d'un autre genre. Les termes « femmes » et « hommes » comprennent les femmes et les hommes cisgenres et transgenres.
9. En raison de la taille de l'échantillon, les renseignements sur les autres orientations sexuelles déclarées par les étudiants de diverses identités de genre ne sont pas accessibles.
10. Les renseignements sur les expériences des hommes qui ont dit avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité ne sont pas accessibles en raison de la taille de l'échantillon.
11. Tout au long du présent article, le terme « Autochtones » est utilisé pour désigner les personnes qui s'identifient comme Premières Nations, Métis ou Inuits.
12. L'analyse des données par domaine d'études comprend uniquement les étudiants qui ont fréquenté l'université. Pour en savoir davantage, voir la section Source des données.
13. Il convient de noter que le nombre de femmes inscrites à des programmes comptant 60 % ou plus d'hommes était faible par rapport au nombre de femmes inscrites à d'autres programmes. Cette répartition inégale des femmes parmi les divers programmes d'études peut avoir eu une incidence dans la détermination du degré de signification statistique des différences observées quant à la proportion de femmes victimes de ce type de discrimination entre les divers types de programmes.
14. Les statistiques pour les hommes ne sont pas accessibles en raison de la taille de l'échantillon.
15. Les statistiques pour les hommes ne sont pas accessibles en raison de la taille de l'échantillon.
16. Ailleurs dans la présente étude, les personnes transgenres (c.-à-d. les personnes à qui l'on a assigné le sexe féminin à la naissance, mais qui s'identifient comme étant de genre masculin, et celles à qui l'on a assigné le sexe masculin à la naissance, mais qui s'identifient comme étant de genre féminin) sont comptées comme des femmes et des hommes selon leur genre déclaré. Dans cette section, les personnes transgenres sont analysées séparément et comprennent les personnes de diverses identités de genre.
17. Les pourcentages ne totalisent pas 0,8 % en raison de l'arrondissement. Étant donné la petite taille de l'échantillon, aucune analyse supplémentaire des données sur les expériences des femmes transgenres et des hommes transgenres (ventilées) n'a pu être effectuée.
18. Même s'il est possible que les incidents vécus par les étudiants aient entraîné ces sentiments d'insécurité, d'autres facteurs non mesurés au moyen de l'enquête peuvent avoir eu une influence et, par conséquent, il ne faut pas présumer du lien de cause à effet.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qui ont été témoins ou qui ont fait l'objet de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents, selon le type de comportements et le genre de l'étudiant, 2019

Types de comportements	Hommes†				Femmes			
	nombre	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		nombre	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
de			à	de			à	
Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre	374 000	42,0	40,6	43,4	520 000	51,9*	50,6	53,1
Commentaires selon lesquels un homme ne se comporte pas comme un homme devrait se comporter	280 000	31,5	30,2	32,9	344 000	34,3*	33,0	35,6
Commentaires selon lesquels une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter	219 000	24,6	23,4	25,9	362 000	36,1*	34,9	37,4
Personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur genre	125 000	14,0	13,1	15,0	241 000	24,1*	22,9	25,2
Commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine ou devraient être empêchées de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre	130 000	14,6	13,6	15,6	277 000	27,7*	26,5	28,8
Personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur orientation sexuelle ou de leur orientation sexuelle présumée	107 000	12,0	11,1	12,9	193 000	19,2*	18,2	20,3
Personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues parce qu'elles sont (ou sont présumées être) transgenres	67 000	7,5	6,8	8,3	127 000	12,7*	11,8	13,6

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Note : Comprend les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) en date du 31 décembre 2018 qui résidaient dans les provinces canadiennes et qui ont été témoins (vu ou entendu) ou qui ont fait l'objet (ciblés, visés personnellement) de comportements discriminatoires au cours des 12 mois précédents. Comprend les comportements qui se sont produits dans le contexte des études postsecondaires, y compris sur le campus, hors campus (lors de déplacements à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement, lors d'un événement officiel ou officieux organisé par une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, ou dans le cadre d'un emploi rémunéré ou non rémunéré, d'un stage pratique ou de bénévolat associé aux études postsecondaires) ou en ligne (lorsque quelques-unes des personnes responsables de l'incident ou toutes celles-ci étaient des étudiants, des enseignants ou d'autres personnes rattachées à l'établissement d'enseignement). Exclut les comportements dont les répondants ont entendu parler par une autre personne (p. ex. un incident qu'un ami leur a confié). Les catégories « femmes » et « hommes » comprennent les femmes et les hommes cisgenres et transgenres. Toutes les estimations ont été arrondies au millier près. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Les répondants ont pu fournir des données sur plusieurs incidents; par conséquent, le total des pourcentages ne correspond pas à 100. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle. Les intervalles de confiance pour les proportions sont indiqués et sont disponibles pour les chiffres sur demande.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Tableau 2
Étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qui ont personnellement fait l'objet de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents, selon le type de comportements et le genre de l'étudiant, 2019

Types de comportements	Hommes†				Femmes			
	nombre	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		nombre	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
			de	à			de	à
Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre	118 000	13,2	12,3	14,2	203 000	20,2*	19,2	21,3
Commentaires selon lesquels un homme ou une femme ne se comporte pas comme un homme ou une femme devrait se comporter	107 000	12,0	11,1	13,0	156 000	15,6*	14,7	16,6
Personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur genre	20 000	2,2	1,8	2,7	85 000	8,5*	7,8	9,3
Commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine ou devraient être empêchées de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre	14 000	1,6	1,3	2,0	88 000	8,8*	8,1	9,6
Personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur orientation sexuelle ou de leur orientation sexuelle présumée	17 000	1,9	1,5	2,3	26 000	2,6*	2,2	3,0
Personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues parce qu'elles sont (ou sont présumées être) transgenres	5 000	0,5	0,4	0,8	6 000	0,6	0,4	0,9

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Comprend les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) en date du 31 décembre 2018 qui résidaient dans les provinces canadiennes et qui ont fait l'objet (ciblés, visés personnellement) de comportements discriminatoires au cours des 12 mois précédents. Comprend les comportements qui se sont produits dans le contexte des études postsecondaires, y compris sur le campus, hors campus (lors de déplacements à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement, lors d'un événement officiel ou officieux organisé par une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, ou dans le cadre d'un emploi rémunéré ou non rémunéré, d'un stage pratique ou de bénévolat associé aux études postsecondaires) ou en ligne (lorsque quelques-unes des personnes responsables de l'incident ou toutes celles-ci étaient des étudiants, des enseignants ou d'autres personnes rattachées à l'établissement d'enseignement). Exclut les comportements dont les répondants ont entendu parler par une autre personne (p. ex. un incident qu'un ami leur a confié). Les catégories « femmes » et « hommes » comprennent les femmes et les hommes cisgenres et transgenres. Toutes les estimations ont été arrondies au millier près. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Les répondants ont pu fournir des données sur plusieurs incidents; par conséquent, le total des pourcentages ne correspond pas à 100. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle. Les intervalles de confiance pour les proportions sont indiqués et sont disponibles pour les chiffres sur demande.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Tableau 3
Étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qui ont personnellement fait l'objet de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents, selon les caractéristiques de l'étudiant, 2019

Caractéristiques de l'étudiant	Étudiants qui ont personnellement fait l'objet de comportements discriminatoires ¹		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à
Âge²			
17 et 18 ans	14,8 [†]	13,3	16,5
19 ans [†]	17,3	15,6	19,2
20 ans	18,2	16,4	20,0
21 ans	19,4	17,4	21,4
22 ans	17,2	15,3	19,3
23 ans	16,1	14,2	18,3
24 ans	15,7	13,6	18,1
Statut de minorité visible			
Minorité visible [†]	15,6	14,5	16,8
N'appartient pas à une minorité visible	17,8 [†]	16,9	18,7
Autochtones³			
Total des Autochtones [†]	18,9	14,8	23,9
Premières Nations	18,6	12,5	26,7
Métis	20,2	15,0	26,7
Inuits	F
Non-Autochtones	17,0	16,3	17,7
Orientation sexuelle			
Hétérosexuel [†]	15,1	14,4	15,8
Gai ou lesbienne	30,6 [†]	25,1	36,8
Bisexual	33,5 [†]	30,2	37,0
Orientation sexuelle n.c.a. ⁴	33,6 [†]	24,1	44,6
Affiliation religieuse			
Bouddhiste	12,9 [†]	8,3	19,6
Chrétien	16,5 [†]	15,4	17,6
Hindou	15,6 [†]	11,6	20,7
Musulman	17,0	13,9	20,6
Sikh	17,2	12,5	23,2
Autres religions ^{† 5}	23,7	18,0	30,6
Aucune affiliation religieuse	17,5	16,4	18,6
Port de signes religieux⁶			
Oui, la plupart du temps	19,8	16,7	23,2
Oui, parfois	20,4 [†]	17,9	23,1
Non [†]	16,5	15,7	17,3
Présence d'une incapacité⁷			
Ayant une incapacité [†]	23,7	22,3	25,1
N'ayant aucune incapacité	13,2 [†]	12,4	14,1
État matrimonial			
Célibataire [†]	17,2	16,5	18,0
Conjoint ou conjointe marié ou vivant en union libre	13,8 [†]	11,6	16,4
Veuf(ve), séparé(e), divorcé(e)	F
Situation amoureuse⁸			
N'entretient pas de relation amoureuse	15,1 [†]	14,2	16,1
A un partenaire amoureux ⁹	18,7 [†]	17,4	20,0
A un partenaire amoureux occasionnel ^{10 †}	24,8	21,9	27,9
Durée des études			
Moins d'un an [†]	13,5	12,0	15,1
Un ou deux ans	15,2	13,9	16,7
Trois ou quatre ans	19,3 [†]	18,1	20,7
Cinq ans et plus	18,7 [†]	17,0	20,4

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3 — fin

Étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qui ont personnellement fait l'objet de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents, selon les caractéristiques de l'étudiant, 2019

Caractéristiques de l'étudiant	Étudiants qui ont personnellement fait l'objet de comportements discriminatoires ¹		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à
Type d'établissement au cours des 12 mois précédents			
Universitaire [†]	19,7	18,8	20,8
Non universitaire	12,4 [*]	11,4	13,5
Universitaire et non universitaire ¹¹	21,7	14,7	30,7
Type d'étudiant au cours des 12 mois précédents			
Temps plein	17,2 [*]	16,5	18,0
Temps partiel [†]	13,5	11,3	16,1
Les deux	20,9 [*]	17,2	25,2
Modalités de vie			
Logement résidentiel situé sur le campus [†]	21,8	19,0	24,7
Réside avec un conjoint ou une conjointe hors campus	14,1 [*]	11,1	17,6
Réside avec des colocataires hors campus	22,6	20,9	24,4
Réside seul hors campus	17,3 [*]	14,5	20,4
Réside avec ses parents	14,4 [*]	13,5	15,3
Réside avec d'autres membres de la famille	16,9 [*]	13,6	20,7
Autre modalité de vie	14,8 [*]	9,9	21,6

... n'ayant pas lieu de figurer

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Comprend les commentaires selon lesquels un homme ne se comporte pas comme un homme devrait se comporter; les commentaires selon lesquels une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter; les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur genre; les commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine ou selon lesquels il faudrait les empêcher de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre; les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur orientation sexuelle ou de leur orientation sexuelle présumée; et les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues parce qu'elles sont (ou sont présumées être) transgenres.
2. Le groupe d'âge rend compte de l'âge des étudiants au moment de la collecte des données de l'enquête. Il est possible que les étudiants aient été plus jeunes au moment où ils ont fait l'objet d'un comportement discriminatoire.
3. Le terme « Autochtones » est utilisé pour désigner les personnes qui s'identifient comme Premières Nations, Métis ou Inuits.
4. L'orientation sexuelle non classée ailleurs (n.c.a.) comprend les étudiants qui s'identifient comme asexuels, pansexuels ou comme ayant une autre orientation sexuelle non indiquée ailleurs.
5. Comprend notamment la religion juive et la spiritualité traditionnelle des Premières Nations, des Métis ou des Inuits.
6. Comprend des vêtements ou les accessoires qui sont visiblement associés à une foi ou à une pratique spirituelle, comme les foulards, les bijoux comportant des signes religieux et les tenues relatives aux cérémonies.
7. Comprend les étudiants dont les activités au quotidien sont parfois, souvent ou toujours limitées par des difficultés liées à l'audition, à la vision, à la douleur, à la mobilité, à la souplesse, à la dextérité, à l'apprentissage, au développement, à la mémoire ou à la santé mentale ou psychologique.
8. Comprend les étudiants qui ont indiqué ne pas être mariés ou ne vivant pas en union libre.
9. Comprend les relations entretenues avec un petit ami ou une petite amie.
10. Comprend les relations amoureuses occasionnelles entretenues avec une personne que le répondant ne considère pas comme son petit ami ou sa petite amie.
11. Comprend les étudiants qui ont poursuivi des études universitaires et non universitaires dans un établissement d'enseignement postsecondaire au cours des 12 mois précédents.

Note : Comprend les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) en date du 31 décembre 2018 qui résidaient dans les provinces canadiennes et qui ont fait l'objet de comportements discriminatoires au cours des 12 mois précédents. Comprend les comportements qui se sont produits dans le contexte des études postsecondaires, y compris sur le campus, hors campus (lors de déplacements à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement, lors d'un événement officiel ou officieux organisé par une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, ou dans le cadre d'un emploi rémunéré ou non rémunéré, d'un stage pratique ou de bénévolat associé aux études postsecondaires). Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Les répondants ont pu fournir des données sur plusieurs incidents; par conséquent, le total des pourcentages ne correspond pas à 100. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Tableau 4
Étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qui ont été témoins de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents, selon les mesures prises et les raisons de l'absence de mesures et le genre de l'étudiant, 2019

Mesures prises et raisons de l'absence de mesures	Comportements discriminatoires ¹					
	Hommes [†]			Femmes		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
de		à	de		à	
Mesures prises						
A pris des mesures concernant au moins un incident	41,0	38,8	43,2	54,8*	53,0	56,6
A parlé aux personnes ciblées par le comportement	57,5	54,1	60,9	63,0*	60,5	65,4
A parlé aux personnes à l'origine du comportement	80,5	77,6	83,1	76,8*	74,6	78,9
A créé une distraction pour mettre fin à l'incident	26,9	24,0	30,1	26,0	23,9	28,2
A séparé les personnes concernées et est intervenu	30,1	27,1	33,3	21,5*	19,5	23,7
A demandé à d'autres personnes d'intervenir en tant que groupe	18,1	15,7	20,9	19,2	17,3	21,2
A parlé à une personne de l'extérieur de l'établissement d'enseignement	9,2	7,4	11,5	15,2*	13,5	17,2
A signalé le comportement à l'établissement d'enseignement	7,3	5,5	9,4	8,2	7,0	9,7
A parlé à une personne d'un service géré par l'établissement d'enseignement	7,0	5,4	9,2	7,8	6,5	9,3
A parlé à une personne d'un service géré par des étudiants	5,2	3,8	7,0	6,4	5,3	7,8
A fait part du comportement sur les médias sociaux	2,6	1,7	4,0	5,3*	4,3	6,7
A communiqué avec le service de sécurité de l'établissement d'enseignement	F	1,5	1,0	2,3
A communiqué avec la police	F	0,7	0,4	1,3
A communiqué avec un centre de crise	F	F
A pris d'autres mesures	9,3	7,4	11,7	7,4	6,2	8,9
Raisons de l'absence de mesures						
N'a pas pris de mesures relativement à au moins un incident	78,6	76,7	80,4	73,9*	72,2	75,5
Ne pensait pas que l'incident était suffisamment grave	66,4	63,9	68,8	49,6*	47,5	51,7
Ne se sentait pas à l'aise de prendre des mesures	22,7	20,7	24,9	39,6*	37,5	41,8
Ne savait pas quelles mesures prendre	23,7	21,6	25,9	39,6*	37,5	41,7
Ne croyait pas que cela relevait de sa responsabilité	24,3	22,2	26,5	23,8	21,9	25,7
Avait le sentiment que le fait de prendre des mesures pourrait entraîner des conséquences négatives pour lui-même ou pour d'autres personnes	13,1	11,4	15,0	19,5*	18,0	21,2
Pensait que d'autres personnes prenaient des mesures	14,5	12,7	16,4	20,3*	18,7	22,1
Avait peur que le fait de prendre des mesures aurait une incidence sur les relations avec ses pairs	12,8	11,2	14,6	15,8*	14,3	17,4
Craignait pour sa propre sécurité	5,9	4,8	7,3	9,5*	8,3	10,9
La personne ciblée par le comportement a demandé de ne pas prendre de mesures	5,1	4,1	6,3	10,2*	8,9	11,6
Sentait que le fait de prendre des mesures mettrait en danger la personne ciblée	8,8	7,4	10,5	11,4*	10,1	12,9
Était préoccupé par ce que les autres pourraient penser de lui	10,4	8,9	12,1	13,9*	12,5	15,5
Autres raisons	11,8	10,3	13,5	12,1	10,7	13,6

... n'ayant pas lieu de figurer

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend les commentaires selon lesquels un homme ne se comporte pas comme un homme devrait se comporter; les commentaires selon lesquels une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter; les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur genre; les commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine et selon lesquels il faudrait les empêcher de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre; les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur orientation sexuelle ou de leur orientation sexuelle présumée; et les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues parce qu'elles sont (ou sont présumées être) transgenres.

Note : Comprend les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) en date du 31 décembre 2018 qui résidaient dans les provinces canadiennes et qui ont été témoins (vu ou entendu) de comportements discriminatoires au cours des 12 mois précédents. Comprend les comportements qui se sont produits dans le contexte des études postsecondaires, y compris sur le campus, hors campus (lors de déplacements à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement, lors d'un événement officiel ou officieux organisé par une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, ou dans le cadre d'un emploi rémunéré ou non rémunéré, d'un stage pratique ou de bénévolat associé aux études postsecondaires) ou en ligne (lorsque quelques-unes des personnes responsables de l'incident ou toutes celles-ci étaient des étudiants, des enseignants ou d'autres personnes rattachées à l'établissement d'enseignement). Exclut les comportements dont les répondants ont entendu parler par une autre personne (p. ex. un incident qu'un ami leur a confié). Les catégories « femmes » et « hommes » comprennent les femmes et les hommes cisgenres et transgenres. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Les répondants ont pu fournir des données sur plusieurs incidents; par conséquent, le total des pourcentages ne correspond pas à 100. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Tableau 5
Étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qui ont personnellement fait l'objet de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents, selon les caractéristiques de l'incident et le genre de l'étudiant, 2019

Caractéristiques de l'incident	Hommes [†]			Femmes		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à
Nombre d'auteurs						
Toujours un [‡]	36,1	32,4	39,9	38,8	36,0	41,7
Toujours deux ou plus	25,9**	22,7	29,4	23,1**	20,7	25,6
A varié	20,4**	17,5	23,6	21,4**	19,0	24,1
Ne sait pas	15,8**	13,2	18,9	15,2**	13,2	17,5
Genre des auteurs						
Toujours des hommes uniquement [‡]	38,4	34,8	42,2	54,7*	51,5	57,8
Toujours des femmes uniquement	16,7**	14,1	19,8	5,0**	3,8	6,5
Parfois des hommes, parfois des femmes	34,8	31,2	38,5	30,8**	28,1	33,7
Ne sait pas	8,5**	6,6	10,9	7,9**	6,5	9,6
Témoins présents						
Oui, dans au moins un incident [‡]	65,6	61,8	69,3	70,3*	67,4	73,1
Jamais	23,4**	20,3	26,9	18,4**	16,2	20,8
Ne sait pas	8,9**	6,9	11,4	10,0**	8,4	12,0
Témoins ayant pris des mesures						
Oui, dans au moins un incident [‡]	27,5	23,3	32,2	39,2*	35,9	42,7
Jamais	65,6**	60,9	70,0	56,5**	53,0	59,9
Ne sait pas	6,7**	4,6	9,6	4,2**	3,1	5,8
Type de mesures prises par les témoins						
A confronté l'auteur	63,9	54,4	72,4	74,3*	69,1	79,0
A créé une distraction	39,2	30,1	49,1	36,9	31,7	42,5
A séparé les personnes concernées	30,7	22,7	40,0	26,1	21,4	31,3
A demandé si de l'aide était nécessaire	28,0	20,2	37,4	23,9	19,4	29,0
A encouragé le comportement	24,3	17,2	33,2	14,8*	11,3	19,2
Autre mesure	20,2	13,7	28,7	11,6*	8,5	15,7
A demandé à d'autres personnes d'intervenir	13,9	8,3	22,4	12,6	9,2	16,9
A parlé à une personne en situation d'autorité	13,8	8,3	22,2	8,6	5,7	12,7
Lien avec l'auteur						
Étudiant du même établissement d'enseignement	73,3	69,7	76,6	71,8	69,1	74,3
Ami ou connaissance	46,6	42,9	50,4	38,0*	35,1	40,9
Étranger	17,8	15,0	21,1	28,5*	25,9	31,2
Étudiant d'un autre établissement	17,3	14,5	20,4	16,0	13,9	18,2
Petit ami ou petite amie (actuel ou ancien)	7,2	5,4	9,5	7,9	6,5	9,6
Professeur ou instructeur de l'établissement	6,8	5,1	9,1	12,0*	10,2	14,1
Membre d'un club ou d'une équipe sportive dont il fait partie	6,1	4,4	8,4	5,5	4,3	6,9
Partenaire amoureux occasionnel (actuel ou ancien)	4,6	3,2	6,7	4,8	3,7	6,2
Membre du personnel (y compris le personnel chargé de la sécurité)	2,7	1,7	4,3	2,7	1,9	3,9
Collègue dans le cadre d'un stage coopératif, d'un placement professionnel ou d'un stage	2,5	1,5	4,2	2,8	2,0	4,0

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5 — fin
Étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qui ont personnellement fait l'objet de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents, selon les caractéristiques de l'incident et le genre de l'étudiant, 2019

Caractéristiques de l'incident	Hommes [†]			Femmes		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à
Lien avec l'auteur						
Assistant à l'enseignement de l'établissement	1,7	0,9	3,1	3,6*	2,6	5,0
Superviseur ou patron dans le cadre d'un stage pratique ou d'un emploi rémunéré sur le campus	1,6	0,8	3,0	2,6	1,7	3,7
Entraîneur ou instructeur	F	F
Conjoint ou conjointe marié ou vivant en union libre (actuel ou ancien)	F	F
Autre lien ¹	5,6	4,0	7,7	10,2*	8,5	12,2
Ne sait pas	6,3	4,6	8,5	5,7	4,4	7,2

... n'ayant pas lieu de figurer

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (†) ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (‡) ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

‡ catégorie de référence

1. Comprend les tuteurs privés et d'autres personnes non précisées.

Note : Comprend les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) en date du 31 décembre 2018 qui résidaient dans les provinces canadiennes et qui ont fait l'objet (ciblés, visés personnellement) de comportements discriminatoires au cours des 12 mois précédents. Comprend les comportements qui se sont produits dans le contexte des études postsecondaires, y compris sur le campus, hors campus (lors de déplacements à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement, lors d'un événement officiel ou officieux organisé par une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, ou dans le cadre d'un emploi rémunéré ou non rémunéré, d'un stage pratique ou de bénévolat associé aux études postsecondaires) ou en ligne (lorsque quelques-unes des personnes responsables de l'incident ou toutes celles-ci étaient des étudiants, des enseignants ou d'autres personnes rattachées à l'établissement d'enseignement). Exclut les comportements dont les répondants ont entendu parler par une autre personne (p. ex. un incident qu'un ami leur a confié). Les catégories « femmes » et « hommes » comprennent les femmes et les hommes cisgenres et transgenres. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Les répondants ont pu fournir des données sur plusieurs incidents; par conséquent, le total des pourcentages ne correspond pas à 100. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Tableau 6
Étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qui ont personnellement fait l'objet de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents, selon le type de répercussions et le genre de l'étudiant, 2019

Types de répercussions	Comportements discriminatoires ¹					
	Hommes†			Femmes		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
de		à	de		à	
Répercussions émotionnelles						
Agacé	36,7	33,2	40,4	58,5*	55,6	61,4
Plus prudent ou attentif	15,3	12,7	18,2	17,5	15,3	19,9
Frustré	25,9	22,6	29,6	54,2*	51,2	57,1
Fâché	21,9	18,9	25,3	50,7*	47,7	53,8
Bouleversé	20,4	17,4	23,7	39,7*	36,8	42,6
Moins confiant envers les autres	12,7	10,3	15,5	19,1*	16,8	21,6
Confus	14,0	11,4	17,2	19,6*	17,3	22,1
Anxieux	11,0	8,7	13,8	13,7	11,8	15,9
Sous le choc ou incrédule	11,3	9,1	14,1	27,8*	25,2	30,5
Blessé ou déçu	20,9	17,9	24,3	37,2*	34,5	40,1
Craintif	4,5	3,1	6,5	5,5	4,3	7,1
Faible estime de soi	17,1	14,3	20,3	20,7	18,4	23,3
Honteux	9,4	7,3	12,0	9,3	7,7	11,3
Sentiments de culpabilité	3,4	2,2	5,2	5,6*	4,4	7,1
Déprimé	6,3	4,7	8,5	6,8	5,4	8,4
Pensées suicidaires	3,0	1,8	4,7	1,6	1,0	2,5
Autre réaction émotionnelle	3,3	2,2	4,9	3,7	2,8	5,0
Peu affecté sur le plan émotionnel	26,3	23,1	29,9	14,9*	12,9	17,1
Pas du tout affecté sur le plan émotionnel	31,1	27,6	34,9	8,9*	7,4	10,7
Répercussions sur les études						
A évité certains immeubles de l'établissement d'enseignement	4,0	2,7	5,8	5,1	3,9	6,6
A changé d'itinéraire pour se rendre à l'établissement d'enseignement	1,8	1,0	3,4	1,6	1,0	2,6
A changé l'heure du déplacement à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement	1,7	1,0	3,0	2,9	2,0	4,0
A eu recours à l'aide d'un conseiller ou d'un professionnel de la santé mentale	3,9	2,7	5,7	4,2	3,2	5,6
A arrêté d'aller à l'un ou l'autre de ses cours	3,5	2,3	5,3	3,6	2,6	4,9
A demandé plus de temps pour réaliser les travaux	2,1	1,2	3,5	2,9	2,0	4,1
A consommé des drogues ou de l'alcool afin de composer avec la situation	3,7	2,4	5,5	4,5	3,4	5,9
A tenté de modifier l'horaire de cours	2,3	1,4	3,8	2,7	1,8	3,8
A abandonné un ou plusieurs cours	1,6	0,9	2,8	1,5	1,0	2,5
A demandé de changer la date des examens	1,3	0,6	2,6	F
A déménagé ou changé de lieu de résidence	F	0,8	0,4	1,5
A changé d'établissement d'enseignement	F	F
A abandonné ses études	F	F
A changé de programme d'études	F	1,0	0,6	1,8

... n'ayant pas lieu de figurer

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend les commentaires selon lesquels un homme ne se comporte pas comme un homme devrait se comporter; les commentaires selon lesquels une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter; les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur genre; les commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine ou selon lesquels il faudrait les empêcher de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre; les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur orientation sexuelle ou de leur orientation sexuelle présumée; et les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues parce qu'elles sont (ou sont présumées être) transgenres.

Note : Comprend les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) en date du 31 décembre 2018 qui résidaient dans les provinces canadiennes et qui ont fait l'objet (ciblés, visés personnellement) de comportements discriminatoires au cours des 12 mois précédents. Comprend les comportements qui se sont produits dans le contexte des études postsecondaires, y compris sur le campus, hors campus (lors de déplacements à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement, lors d'un événement officiel ou officieux organisé par une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, ou dans le cadre d'un emploi rémunéré ou non rémunéré, d'un stage pratique ou de bénévolat associé aux études postsecondaires) ou en ligne (lorsque quelques-unes des personnes responsables de l'incident ou toutes celles-ci étaient des étudiants, des enseignants ou d'autres personnes rattachées à l'établissement d'enseignement). Exclut les comportements dont les répondants ont entendu parler par une autre personne (p. ex. un incident qu'un ami leur a confié). Les catégories « femmes » et « hommes » comprennent les femmes et les hommes cisgenres et transgenres. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Les répondants ont pu fournir des données sur plusieurs incidents; par conséquent, le total des pourcentages ne correspond pas à 100. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Tableau 7
Étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qui ont personnellement fait l'objet de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents et qui ont parlé ou non de leur expérience à quelqu'un, selon les raisons motivant de l'avoir fait ou non, la satisfaction au sujet des mesures prises et le genre de l'étudiant, 2019

Personnes à qui les étudiants ont parlé, raisons de l'avoir fait ou non et satisfaction au sujet des mesures prises	Comportements discriminatoires ¹					
	Hommes [†]			Femmes		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
de		à	de		à	
A parlé à une personne rattachée à l'établissement d'enseignement						
Oui, dans au moins un cas	4,8	3,4	6,8	7,2*	5,8	9,0
A parlé à un groupe géré par l'administration de l'établissement d'enseignement						
Oui	56,7	37,8	73,8	65,0	53,8	74,9
Toujours satisfait ou très satisfait	F	45,6	32,3	59,7
Toujours insatisfait ou très insatisfait	F	19,7	10,4	34,3
Toujours ni l'un ni l'autre ou incertain	F	34,7	22,7	48,9
A parlé à un groupe géré par des étudiants						
Oui	F	17,7	10,5	28,2
Toujours satisfait ou très satisfait	F	F
Toujours insatisfait ou très insatisfait	F	F
Toujours ni l'un ni l'autre ou incertain	F	F
A parlé à un groupe, mais ne sait pas qui le gérât						
Oui	F	24,6	15,9	36,1
Raisons d'avoir parlé à quelqu'un rattaché à l'établissement d'enseignement						
Bénéficiaire de mesures d'adaptation	F	14,8	8,0	25,7
Recevoir un soutien en santé mentale	F	37,7	27,8	48,8
Bénéficiaire d'une mesure de protection	F	F
Poursuivre un processus de résolution informelle (p. ex. la médiation)	F	18,9	11,0	30,5
Poursuivre un processus de mesures formelles (p. ex. déposer des accusations criminelles)	F	F
Autres raisons (y compris les soins médicaux)	F	27,5	18,4	39,1
Non, dans au moins un cas	93,4	91,2	95,1	91,4	89,5	93,0
Raisons de ne pas avoir parlé à quelqu'un rattaché à l'établissement d'enseignement						
Ne savait pas à qui, à l'établissement d'enseignement, s'adresser pour obtenir de l'aide	8,3	6,3	10,9	15,0*	12,9	17,3
Ne savait pas vers quel service de l'établissement d'enseignement se tourner pour obtenir de l'aide	6,5	4,8	8,8	12,4*	10,5	14,6
Ne pensait pas que ce type d'incident pouvait être signalé	10,5	8,3	13,3	20,5*	18,1	23,2
Éprouvait de l'embarras ou de la honte	9,6	7,6	12,1	8,0	6,4	10,0
Croyait que le fait de divulguer l'incident serait trop difficile sur le plan émotionnel	3,6	2,4	5,4	4,1	3,0	5,6
Ne croyait pas que les renseignements relatifs à l'incident demeuraient confidentiels	4,6	3,2	6,6	5,0	3,9	6,6
Ne croyait pas avoir besoin d'aide	45,7	41,9	49,6	48,8	45,7	51,9
Ne pensait pas que l'incident était suffisamment grave	65,4	61,4	69,1	64,8	61,8	67,6
A résolu le problème lui-même	40,1	36,2	44,2	37,2	34,2	40,2
Craignait qu'on ne le croie pas	3,6	2,4	5,4	6,2*	4,8	7,9
Ne croyait pas que l'établissement d'enseignement prendrait le comportement au sérieux	10,7	8,5	13,5	15,8*	13,7	18,3
Ne voulait pas nuire aux personnes responsables du comportement ou leur attirer des ennuis	8,0	6,0	10,6	8,1	6,5	9,9
Croyait que l'incident serait trop dur à prouver	4,8	3,4	6,8	10,1*	8,3	12,3
Avait trop peur ou était trop effrayé	2,4	1,4	4,1	2,3	1,6	3,4
Ne voulait pas que personne soit informé de l'incident	7,5	5,6	10,1	7,5	6,0	9,3
Ne voulait pas s'attirer des ennuis	4,2	2,9	6,1	5,8	4,5	7,5
Avait l'impression que le fait de divulguer l'incident nuirait à ses études ou à sa carrière	3,9	2,6	5,8	6,0	4,7	7,6
Autres raisons	14,2	11,6	17,2	11,2	9,4	13,3

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7 — fin

Étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens qui ont personnellement fait l'objet de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents et qui ont parlé ou non de leur expérience à quelqu'un, selon les raisons motivant de l'avoir fait ou non, la satisfaction au sujet des mesures prises et le genre de l'étudiant, 2019

Personnes à qui les étudiants ont parlé, raisons de l'avoir fait ou non et satisfaction au sujet des mesures prises	Comportements discriminatoires ¹					
	Hommes [†]			Femmes		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
de		à	de		à	
A parlé à une autre personne						
Oui, dans au moins un cas	34,6	30,8	38,5	56,3*	53,3	59,2
Ami	89,4	84,5	92,9	90,0	87,2	92,2
Membre de la famille	39,9	33,6	46,6	47,3	43,4	51,2
Partenaire amoureux, conjoint marié ou conjoint de fait, actuel ou ancien	21,6	16,7	27,6	30,2*	26,6	34,1
Autre étudiant ou pair	27,7	22,2	34,1	31,4	28,0	35,1
Ligne téléphonique d'urgence ou professionnel de la santé mentale	5,2	3,0	8,9	5,2	3,7	7,2
Médecin ou infirmière	F	F
Chef religieux ou aîné autochtone	F	F
Police	F	F
Autre personne ²	F	2,7	1,6	4,4
Non, dans au moins un cas	63,4	59,4	67,2	42,4*	39,4	45,3

... n'ayant pas lieu de figurer

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Comprend les commentaires selon lesquels un homme ne se comporte pas comme un homme devrait se comporter; les commentaires selon lesquels une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter; les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur genre; les commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine ou selon lesquels il faudrait les empêcher de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre; les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur orientation sexuelle ou de leur orientation sexuelle présumée; et les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues parce qu'elles sont (ou sont présumées être) transgenres.

2. Comprend le soutien fourni en milieu de travail et par d'autres personnes non précisées.

Note : Comprend les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) en date du 31 décembre 2018 qui résidaient dans les provinces canadiennes et qui ont fait l'objet (ciblés, visés personnellement) de comportements discriminatoires au cours des 12 mois précédents. Comprend les comportements qui se sont produits dans le contexte des études postsecondaires, y compris sur le campus, hors campus (lors de déplacements à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement, lors d'un événement officiel ou officieux organisé par une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, ou dans le cadre d'un emploi rémunéré ou non rémunéré, d'un stage pratique ou de bénévolat associé aux études postsecondaires) ou en ligne (lorsque quelques-unes des personnes responsables de l'incident ou toutes celles-ci étaient des étudiants, des enseignants ou d'autres personnes rattachées à l'établissement d'enseignement). Exclut les comportements dont les répondants ont entendu parler par une autre personne (p. ex. un incident qu'un ami leur a confié). Les catégories « femmes » et « hommes » comprennent les femmes et les hommes cisgenres et transgenres. Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Les répondants ont pu fournir des données sur plusieurs incidents; par conséquent, le total des pourcentages ne correspond pas à 100. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle. Les intervalles de confiance pour les proportions sont indiqués et sont disponibles pour les chiffres sur demande.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.

Tableau 8
Impressions des étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens concernant leur sécurité personnelle, selon qu'ils ont fait l'objet ou non de comportements discriminatoires dans un contexte d'études postsecondaires au cours des 12 mois précédents, 2019

Impressions concernant la sécurité personnelle	A fait l'objet de comportements discriminatoires ¹			N'a pas fait l'objet de comportements discriminatoires [†]		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à
Établissement d'enseignement qui fait en sorte que tous les étudiants soient en sécurité						
D'accord ou tout à fait d'accord	76,1*	74,2	78,0	85,2	84,4	85,9
Ni d'accord, ni en désaccord	14,7*	13,1	16,4	11,7	11,1	12,4
En désaccord ou totalement en désaccord	8,1*	7,0	9,5	2,7	2,4	3,1
En sécurité sur le campus						
D'accord ou tout à fait d'accord	81,6*	79,8	83,2	90,2	89,6	90,8
Ni d'accord, ni en désaccord	10,8*	9,4	12,3	7,0	6,5	7,6
En désaccord ou totalement en désaccord	6,5*	5,4	7,7	2,3	2,0	2,7
En sécurité en marchant seul sur le campus une fois la nuit tombée						
D'accord ou tout à fait d'accord	59,5*	57,2	61,7	72,5	71,6	73,4
Ni d'accord, ni en désaccord	12,3	10,9	13,9	13,0	12,3	13,8
En désaccord ou totalement en désaccord	26,9*	24,9	29,1	14,0	13,3	14,7
En sécurité en utilisant le transport en commun seul une fois la nuit tombée						
D'accord ou tout à fait d'accord	46,1*	43,7	48,5	59,6	58,6	60,7
Ni d'accord, ni en désaccord	13,5*	11,9	15,2	16,0	15,2	16,9
En désaccord ou totalement en désaccord	38,9*	36,6	41,3	23,7	22,8	24,6
En sécurité seul chez soi le soir ou la nuit						
D'accord ou tout à fait d'accord	84,1*	82,3	85,7	90,0	89,3	90,6
Ni d'accord, ni en désaccord	7,2	6,1	8,4	6,3	5,8	6,8
En désaccord ou totalement en désaccord	7,3*	6,2	8,6	3,3	2,9	3,7
En sécurité et ne craignant pas d'être agressé en raison de qui il est ou de la manière dont il est perçu						
D'accord ou tout à fait d'accord	65,3*	63,1	67,5	82,2	81,3	82,9
Ni d'accord, ni en désaccord	13,9*	12,3	15,5	10,3	9,6	10,9
En désaccord ou totalement en désaccord	19,5*	17,8	21,4	7,1	6,6	7,6

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend les commentaires selon lesquels un homme ne se comporte pas comme un homme devrait se comporter; les commentaires selon lesquels une femme ne se comporte pas comme une femme devrait se comporter; les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur genre; les commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas bonnes dans un domaine et qu'il faudrait les empêcher de faire partie d'un programme particulier en raison de leur genre; les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues en raison de leur orientation sexuelle ou de leur orientation sexuelle présumée; et les personnes insultées, maltraitées, ignorées ou exclues parce qu'elles sont (ou sont présumées être) transgenres.

Note : Comprend les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 24 ans (17 à 24 ans au Québec) en date du 31 décembre 2018 qui résidaient dans les provinces canadiennes et qui ont fait l'objet de comportements discriminatoires au cours des 12 mois précédents. Comprend les comportements qui se sont produits dans le contexte des études postsecondaires, y compris sur le campus, hors campus (lors de déplacements à destination ou en provenance de l'établissement d'enseignement, lors d'un événement officiel ou officieux organisé par une personne rattachée à l'établissement d'enseignement, ou dans le cadre d'un emploi rémunéré ou non rémunéré, d'un stage pratique ou de bénévolat associé aux études postsecondaires). Le calcul des pourcentages est fondé sur des estimations non arrondies et comprend les réponses manquantes. Les répondants ont pu fournir des données sur plusieurs incidents; par conséquent, le total des pourcentages ne correspond pas à 100. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire.